

L I S T E D E S P I E C E S A F O U R N I R

IMMATRICULATION

S.A. – S.A.S.

IMPRIMES MO + M0' + M'

- 2 expéditions des statuts s'ils sont établis par acte notarié
ou
2 originaux signés
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie du journal
- 2 exemplaires de la déclaration de souscription
- 2 exemplaires de l'attestation de versement des fonds en banque
- 2 exemplaires certifiés conformes, par le PDG, des actes de nomination des personnes membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la société

■ PIECES RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Administrateurs personnes physiques

- Extrait k bis original de moins de trois mois si la personne est immatriculée au RCS **ou**
- Extrait de naissance **ou**
- Copie du passeport ou carte d'identité
- Titre de séjour **ou** Carte de résident
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation

Administrateurs personnes morales

- Extrait k bis original de moins de trois mois
- Représentant permanent :
 - Acte de naissance ou équivalent
 - Copie certifiée conforme de la décision le nommant (en 2 exemplaires)
 - Titre de séjour ou carte de résident (si réside en France)
 - Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 sans rendez-vous et l'après midi sur rendez- vous



Commissaires aux comptes

- Justification de l'inscription à l'ordre
- Lettre d'acceptation de la désignation

■ ACTIVITE

- Diplôme, autorisation, titre nécessaire à l'exercice de l'activité

■ SIEGE DE L'ENTREPRISE

- Justificatif de la jouissance des locaux : copie du bail, quittance EDF, téléphone **ou** attestation de domiciliation
- Copie de l'acte de vente
- Copie du contrat de location gérance
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie du journal
- 2 exemplaires du rapport établi par le commissaire aux apports
- 2 exemplaires de l'acte d'apport

■ FRAIS DE GREFFE

Chèque à libeller à l'ordre du GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Cette liste de pièces est établie par rapport à la dernière réglementation applicable. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la réglementation (janvier 2011).

Merci de bien vouloir faire vous-même les photocopies des pièces justificatives et des actes, car aucune copie ne pourra être délivrée par nos services.

2/2

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 sans rendez-vous et l'après midi sur rendez- vous



CCI/
Prestations
d'assistance
aux formalités
d'entreprises

57, Cours Fauriel
42024 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. 04 77 43 04 61 – Fax : 04 77 43 04 01
e-mail : cfe@saint-etienne.cci.fr

Parc des Comtes du Forez – Immeuble le Vauban - BP 6
42601 Montbrison Cedex
Tél. 04 77 96 02 79 – Fax 04 77 58 98 02
e-mail : antenne-montbrison@saint-etienne.cci.fr